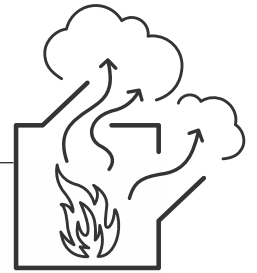


Light + Air

Maintenance Désenfumage naturel

Préventive & Corrective





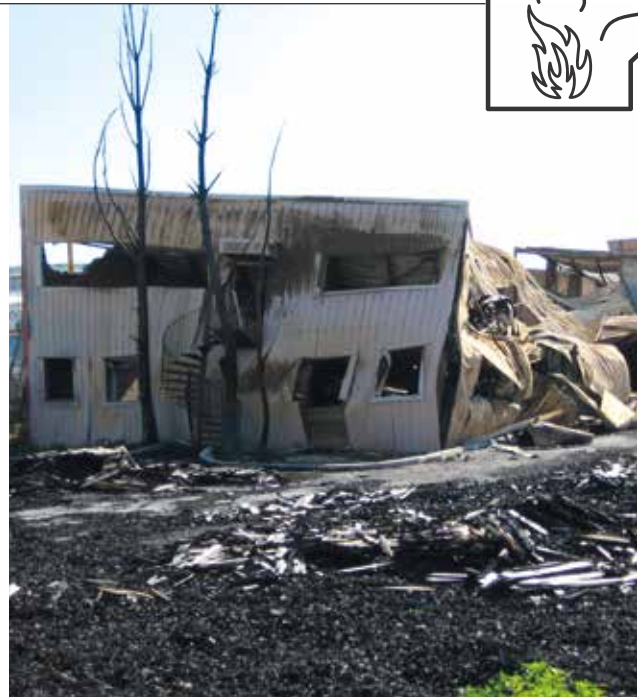
Le désenfumage naturel sauve des vies !

90 % des victimes d'incendies périssent à cause des fumées

Le risque incendie, c'est une intervention des pompiers toutes les 2 minutes, et près de 600 décès par an.

En plus d'engager votre responsabilité, un incendie dans un local d'activité peut engendrer :

- > des pertes humaines
- > des pertes financières
- > un manque à gagner (cessation d'activité)
- > du chômage technique
- > la destruction de bâtiments
- > jusqu'à la disparition de l'entreprise.



Pourquoi désenfumer ?

- > Pour évacuer les fumées et gaz de combustion (gaz imbrûlés, toxiques, chaleur)
- > Pour limiter la propagation du feu
- > Pour faciliter l'évacuation des personnes
- > Pour faciliter l'intervention des secours

Votre système de désenfumage

Les systèmes de désenfumage sont constitués de trappes de désenfumage, aussi appelés « exutoires de fumées », en toiture ou de châssis en façade, raccordés à un coffret de commande (de type treuil, coffrets CO₂ ou électrique) grâce à un câblage métallique, un réseau cuivre ou un câblage électrique.

Ces installations sont soumises à des normes « produit » (EN 12101, NFS 61-937), ainsi qu'à des règles d'installation (NFS 61-932) et de maintenance (NFS 61-933).



Installation pneumatique







Installation mécanique



Installation électrique



La réglementation

Destination	Réglementation	Extraits
	Code du Travail	<p>Art. R.4224-17 : Les installations et dispositifs techniques et de sécurité des lieux de Travail doivent être entretenus et vérifiés suivant une périodicité appropriée.</p> <p>Art. R.4227-39 : Les essais périodiques du matériel doivent avoir lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.</p>
	ICPE - rubrique 1510 Arrêté du 05.08.02	Art. 24 : L'exploitant doit s'assurer d'une bonne maintenance des matériels de sécurité et de lutte contre l'incendie (exutoires, systèmes de détection et d'extinction, portes coupe-feu, colonne sèche notamment (...))
	Arrêté du 25 juin 1980 modifié Arrêté du 22.03.04	<p>Art. GE 7 : Les vérifications techniques doivent être effectuées par des personnes ou des organismes agréés (...)</p> <p>Art. MS 68 : (...) Les systèmes de sécurité incendie doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et doivent faire l'objet d'un contrat d'entretien...</p> <p>Art. DF 9 : (...) Il doit être procédé périodiquement par un personnel compétent (...). Les règles d'exploitation et de maintenance sont définies à l'article MS 69 et dans la norme NF S61-933.</p>
	Code de la Construction et de l'Habitation Arrêté du 31.01.86	Art. 101 : Le propriétaire ou, le cas échéant, la personne responsable désignée par ses soins, est tenu de faire effectuer, au moins une fois par an , les vérifications des installations de détection, de désenfumage, d'alarme (...).

L'entretien des installations de désenfumage est obligatoire !



En tant que Chef d'Etablissement, votre responsabilité pénale est engagée. Tout manquement peut être sanctionné par une peine d'emprisonnement et une amende conséquente.

La prévention contre les risques d'incendie est encadrée par des textes réglementaires précis et contraignants, selon la réglementation applicable à votre bâtiment. Votre assureur peut également vous demander de lui fournir une preuve de la conformité et du bon fonctionnement de votre installation.

Ne négligez pas l'entretien de vos installations !

NF S 61-933

(Forme Française de Sécurité)

Système de Sécurité Incendie - Règles d'exploitation et de maintenance.

Des opérations de vérification du Système de Sécurité Incendie doivent être réalisées périodiquement (périodicité annuelle : essai des exutoires, ouvrants, dispositifs de commande...).



Règle R17 - APSAD

(Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages)

Après sa réception et sa mise en service, une installation de désenfumage doit faire l'objet d'une maintenance régulière afin d'être en permanence en bon état de fonctionnement. Pour ce faire, il convient de respecter notamment les règles d'exploitation et de maintenance de la norme NFS 61-933. Le bon fonctionnement de l'installation doit être vérifié au moins 1 fois par an par simulation du fonctionnement des organes de détection et par action sur les organes de commandes par une société certifiée Apsad F17.

La méthode Kingspan Light + Air

Une organisation qui fait ses preuves depuis plus de 20 ans !

Faites appel à un expert. Confiez votre maintenance à Kingspan Light + Air. L'entreprise spécialisée dans le désenfumage naturel, intervient partout en France.

La planification

des interventions de maintenance sur toute la France.

Les techniciens

équipés de tablette PC, recensent les dysfonctionnements sur le rapport de visite informatisé. Vous recevez le rapport instantanément par email ou fax.

Le registre de sécurité complété

si nécessaire, un devis pour la remise en état vous est envoyé très rapidement.

La visite de maintenance

inclut un ensemble de vérifications et d'essais en conformité avec la norme NFS 61-933 :

- > Vérification des commandes d'ouverture par câble, pneumatique ou électrique.
- > Vérification de la bonne ouverture des exutoires de fumées et ouvrants, de marque Kingspan Light + Air ou autre.



Formation désenfumage naturel...

Êtes-vous bien informés ?

La norme NFS 61-933 impose que le personnel chargé de l'exploitation du système de désenfumage sur le site soit formé régulièrement. Kingspan Light + Air vous forme sur vos installations :

- **Bénéficiez de la formation à un tarif préférentiel lors de la visite de maintenance.**
- **Vous avez la possibilité d'inscrire cette formation dans votre Plan de Formation*.**
- **À l'issue de la formation, recevez un support détaillé et un procès verbal de formation.**

*Kingspan Light + Air est reconnue organisme de formation, enregistrée sous le n° 8269 12 143 69

Vos avantages

Le respect de l'évolution de la réglementation

Depuis la dernière mise à jour de la norme NFS 61-933, nous avons fait évoluer nos prestations, notamment pour effectuer des tests d'étanchéité sur réseau CO₂, et vous proposer une formation au désenfumage.



Une présence nationale

Pour ses clients en contrat, Kingspan Light + Air intervient rapidement partout en France, en cas d'urgence.

Un dépannage en moins de 48h

Nos techniciens sont tous formés et spécialisés en désenfumage naturel, ils procèdent à une vérification complète des exutoires et des coffrets de commande selon les normes en vigueur, telles que la NFS 61-933.



Intervention en binôme de techniciens spécialisés

Pour une vérification complète des installations de désenfumage naturel, l'équipe de deux techniciens effectue les essais simultanément en toiture et depuis le sol au coffret de commande.



Travailler avec un fabricant / installateur spécialisé

En tant que fabricant, nous vous proposons une garantie fabricant 12 mois, et même 24 mois sur les équipements que nous installons. C'est pour vous l'assurance de pouvoir faire réaliser les travaux de maintenance curative par un spécialiste, fabricant, disposant d'un stock important de pièces détachées.



Suivi moderne et efficace de votre maintenance

Les compte-rendus de visite d'entretien réalisés sur tablet PC vous sont envoyés instantanément par email ou fax, et sont archivés. En cas de dysfonctionnement recensé, un devis détaillé vous est adressé dans les meilleurs délais.

Une entreprise certifiée APSAD I17-F17

Nos techniciens sont tous formés et spécialisés en désenfumage naturel, ils procèdent à une vérification complète des exutoires et des coffrets de commande selon les normes en vigueur, telles que la NFS 61-933.

Portes Coupe Feu

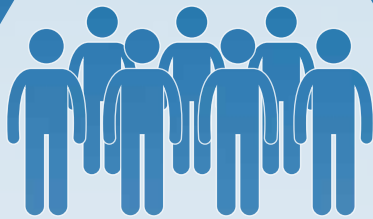
Kingspan Light Air vous accompagne sur la maintenance préventive et curative de vos portes coupe-feu battantes et coulissantes.

Une équipe de plusieurs techniciens spécialisés et dédiés à cette activité, vous accompagne dans tous vos besoins liés à ces équipements de compartimentage.

D'un coup d'oeil

Votre partenaire de confiance
depuis près de 45 ans

Depuis 1975, Kingspan Light + Air vous conseille et vous accompagne dans la conception, la fabrication, l'installation et la maintenance de solutions d'éclairage zénithal, d'aération naturelle et de désenfumage naturel partout en France.



300

Employés
en France

100

Poseurs &
Techniciens



7 000 visites

de maintenance / an, soit

+ de 10 000

interventions / an



**97% de
satisfaction**

Sondage client annuel (Étude menée
par Kingspan Light + Air suite
aux visites de maintenance)



**1,8 Millions
de km / an**

parcourus par nos équipes
(pose & maintenance)



+ de 90 000

cartouches de CO²
percutées / an



Parmis nos
références

Contactez-nous :
Un projet, un besoin
de maintenance :

+ 33 (0)4 78 96 69 00

accueil.kla@kingspan.com

www.kingspan.fr/kla

Public et Parapublic

OPAC de Haute-Savoie, du Jura, de l'Isère, Mairie de Rillieux-la-Pape, Mairie de Saint-André-lez-Lille, Mairie de St-Etienne, Ville de Vichy, Collèges du département du Rhône, Lycée Condorcet de St-Priest, Université de Grenoble, Aéroport de Lyon St-Exupéry, CHU Dijon, Centre Hospitalier de Gonesse, Bâtiment de la Région Auvergne-Rhône-Alpes...

Industries

PSA, Volvo Trucks, Evobus, Honda, Bic, Dassault, Airbus, Sanofi, Laboratoires Boiron, Sony, Yoplait, Nestlé, Badoit, Prologis, Bayer, NTN-SNR, Groupe Sofiproteol (Lesieur, Saipol), Rockwool, Finalp...

Grande Distribution

Groupe Carrefour, Groupe Auchan, Groupe Casino, Groupe ALDI, Groupe LIDL, Décathlon, Zara, H&M, Hygena, Castorama, Go Sport, Entrepôts Métro Cash & Carry, Grand Frais, Kiabi, Gamm Vert, Bricorama, les 3 Suisses, Maison du Monde, Plateforme du Bâtiment...

Logistique

Gefco, DHL, Chronopost, Coliposte, Fedex, Geodis, Groupe Kuehne Nagel, Dimotrans...

Facility Management

Vinci Facilities, Eiffage, Cofely, SNEF, Spie, Siemens...

Certifications



Kingspan Light + Air

31 Rue Nicéphore Niépce
69800 Saint-Priest - France
T : +33 (0)4 78 96 69 00
M : accueil.kla@kingspan.com
www.kingspan.fr/kla

Pour l'offre de produits dans d'autres pays, veuillez
consulter votre représentant local ou visiter le site
www.kingspan.com

Textes et photographies non-contractuels. Les informations sont données
sous réserve d'erreurs typographiques, ou de modifications des produits
depuis l'impression de ce document.